

VILLE DE
**CHÂTEAU-ARNOUX
SAINT-AUBAN**



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

OBJET : DÉCISIONS MODIFICATIVES N° 3

L'an deux mille vingt-deux et le dix Novembre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – Mme OBELISCO Francine – M. BENOIT Gérard – M. ROVIRA Marc – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULLIEN Bernard – Mme PIERRAT Brigitte – M. JULIEN Guillaume – Mme UGHETTO Wendy – M. DALCANT Jacques – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. CARMONA Alain – Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. BERTRAND Philippe – M. HERRERO Alexis – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme ORSINI Chantal – Mme PIOZIN Patricia – Mme GIACHINO Lisa.

ONT DONNE PROCURATION :

Mme FALAIX Evelyne a donné procuration à M. JULLIEN Bernard
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain
M. FAYET Stéphane a donné procuration à M. JULIEN Guillaume
M. DELAHAYE Guy a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

ABSENTS EXCUSÉS :

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia



MME FRANCINE OBELISCO A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 10 Novembre 2022.
Délibération N° DM_20221110N134

OBJET : DÉCISIONS MODIFICATIVES N°3

Monsieur Gérard BENOIT, adjoint délégué aux finances, propose de modifier le budget principal et de prendre en compte les décisions modificatives budgétaires suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<i>AUGMENTATION DEPENSES</i>		<i>DIMINUTION DEPENSES</i>	
Art. 657362 – Chap. 65 "Subvention au C.C.A.S."	60.000 €.	Art 6815 – Chap. 68 "Dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement"	60.000 €.
TOTAL	60.000 €.	TOTAL	60.000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT			
<i>AUGMENTATION DEPENSES</i>		<i>AUGMENTATION RECETTES</i>	
Art. 21312 – Chap. 21. "Constructions - bâtiments scolaires"	970.000 €.	Art 1641 – Chap. 16 "Emprunts en euros"	1.000.000 €.
Art. 21318 – Chap. 21 "Constructions – autres bâtiments publics"	30.000 €.		
TOTAL	1.000.000 €.	TOTAL	1.000.000 €.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

➤ **APPROUVE** la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<i>AUGMENTATION DEPENSES</i>		<i>DIMINUTION DEPENSES</i>	
Art. 657362 – Chap. 65 "Subvention au C.C.A.S."	60.000 €.	Art 6815 – Chap. 68 "Dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement"	60.000 €.
TOTAL	60.000 €.	TOTAL	60.000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

AUGMENTATION DEPENSES		AUGMENTATION RECETTES	
Art. 21312 – Chap. 21. "Constructions - bâtiments scolaires"	970.000 €.	Art 1641 – Chap. 16 "Emprunts en euros"	1.000.000 €.
Art. 21318 – Chap. 21 "Constructions – autres bâtiments publics"	30.000 €.		
TOTAL	1.000.000 €.	TOTAL	1.000.000 €.

AFFICHEE LE :

RETIREE LE :

T NT

NOMENCLATURE N° 7-1

CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN,
LE DIX NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX.
FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN,
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR COPIE CONFORME,

Le Maire,

René VILLARD



